

RESTAURATION COLLECTIVE À ORANGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Rappel des grands principes :

La restauration est une activité sociale et culturelle (ASC) à part entière. A ce titre sa gestion et son budget reviennent de façon exclusive aux CSEE.

Le budget ASC Restauration représente 2,26 % de la masse salariale d'Orange. Il est réparti dans chaque CSEE au prorata de leurs effectifs.



Chaque CSEE dispose d'un budget, et de la capacité de prendre en charge directement la gestion de l'ensemble des activités de restauration.

Pour autant une gestion directe et autonome entraîne des fortes disparités d'un site à l'autre, en fonction du nombre de salariés et de la situation géographique. C'est pour répondre à cette problématique d'harmonisation, d'équité et de solidarité qu'Orange et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SUD ont décidé, comme

le prévoit la loi, d'une gestion commune en signant l'accord ASC Restauration du 31 mai 2019. Cet accord permet à chaque CSEE qui le souhaite de transférer son budget et leurs prérogatives de gestion à une structure national composée de l'entreprise, des organisations syndicales signataires de l'accord et d'un membre par CSEE délégataire. Les Représentants de l'entreprise et les OS préparent les dossiers qui sont validés par les représentants des CSEE.

Pourquoi les salariés d'OFS et de SCE ne bénéficient pas de cette restauration collective ?

Tout simplement parce que les Élu-e-s d'OFS et SCE, majoritairement CFE-CGC ont fait le choix de prendre en charge directement le financement et la gestion de leurs activités de restauration !

Pourquoi l'entreprise a-t-elle fait le choix de ne pas faire payer les loyers des restaurants présents sur les sites Orange pendant la crise sanitaire ?

Tout simplement parce que les sites étaient fermés totalement ou partiellement pour raison sanitaire et que ce choix était imposé par l'entreprise. Les CSEE n'étant bien sûr pas décisionnaires des dates d'ouvertures et de fermetures des sites d'Orange !

Pourquoi les CSEE du périmètre mutualisé refusent-ils de prendre des tickets restaurants aux caisses des restaurants Orange ?



Parce qu'il n'y a aucune raison pour que seuls les CSEE de la restauration mutualisée financent les constructions, les rénovations et les charges courantes des restaurants.

Les CSEE d'OFS et de SCE ont fait le choix de conserver leur budget et ne financent qu'une subvention Titre Restaurant sans participer à tous les autres frais !

Même dans la restauration, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre !!!

Pourquoi la cafétéria de Stadium risque-t-elle de fermer ?

Depuis la création des CSE, les coûts fixes annuels de 600 000 € pour le Restaurant et la Cafétéria d'Orange Stadium sont pris en charges par les CSEE du périmètre mutualisé alors qu'ils n'y ont pratiquement aucun salariés bénéficiaires.

Il était évident que cette situation ne pouvait perdurer !

Comment remédier aux problèmes d'accès aux Restaurants Orange pour les salariés d'OFS et de SCE, et stopper la fermeture de la cafétéria de Stadium ?

Rien de plus simple ! Les élu-e-s d'OFS et de SCE doivent voter une résolution précisant qu'ils intègrent le périmètre de la gestion mutualisée et finissent les problèmes !

Vos élu-e-s ont également tout loisir de reprendre l'activité de restauration sur Orange Stadium et la cafétéria !

**N'hésitez pas à demander des comptes à vos élu-e-s.
Le budget des activités sociales et culturelles vous appartient !**



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

